

Deruette Serge, « Masses rebelles : l'été '50 et l'hiver '60 », dans Morelli, Anne (dir.), *Histoire de rebelles et subversifs de Belgique*, Couleur Livres, 2011.

Été '50 et hiver '60, deux grands combats ouvriers

Serge Deruette
Professeur aux FUCaM et à l'UMH

La Question royale : une question populaire

À la fin de la Deuxième Guerre mondiale, le rétablissement de l'ordre démocratique avait en Belgique laissé sans solution la Question royale. Elle avait été ouverte au mois de mai 1940, avant la capitulation de l'armée belge. Le roi, selon l'expression consacrée pour la monarchie constitutionnelle, « règne mais ne gouverne pas ». Or, le 25 mai, à Wijnendaele, en pleine débâcle militaire, Léopold III, pressé par ses ministres de suivre le gouvernement sur le chemin de l'exil, avait refusé et préféré « se constituer prisonnier » du régime nazi. Une telle décision était la manifestation d'une politique personnelle du souverain, en opposition expresse avec celle de son gouvernement¹. Éminemment critiquable et de surcroît anticonstitutionnelle, elle allait entraîner de graves conséquences, de telle sorte que, comme l'a noté M. De Wilde, pendant « l'occupation allemande déjà, il était évident que Léopold III serait, après la guerre, un souverain pour le moins contesté »². Mais la « question » n'est pas seulement juridique. Le roi est aussi accusé d'avoir, pendant sa captivité, mené une action politique de collaboration avec l'Ordre Nouveau³.

À sa « libération » par les Alliés, le roi, que les nazis ont emmenés en Autriche, ne rentre pas en Belgique. Il se rend en Suisse sous le prétexte de s'y reposer. Il y reste cinq ans : c'est en 1950 seulement que la crise royale trouve son dénouement. Le 12 mars de cette année, une consultation populaire est organisée sur la question de son retour. Le roi a alors décidé de reprendre son trône si une majorité de Belges en exprimaient le désir. Il a aussi trouvé bon de fixer la barre à 55 % : 50% et 5 % de démocratie supplémentaire jugés utiles pour distinguer des institutions démocratiques modernes cette institution héritée de l'Ancien Régime qu'est la monarchie. Le référendum qui ne veut pas dire son nom⁴, contre toute attente royaliste, donne quelque 57,68 % en faveur de Léopold. Cette courte victoire aurait suffi si les résultats n'avaient montré une profonde division du pays sur la question. La Flandre s'est proclamée majoritairement pour le roi (72 % en sa faveur) mais la Wallonie a voté en sens opposé (42 % pour son retour sur le trône). La province du Brabant équilibre exactement les votes favorables et défavorables, l'arrondissement de Bruxelles penchant légèrement en défaveur de Léopold (48 % de oui à son retour).

Lorsque l'on considère les résultats par arrondissement⁵, la divergence entre l'opinion wallonne et l'opinion flamande se marque avec plus de netteté encore. Il n'est qu'un seul arrondissement flamand où le total des voix favorables à la reprise par le roi de ses prérogatives soit inférieur à 67 %, celui d'Anvers avec 63 %. Par contre, dans la grande majorité des arrondissements wallons, le total des voix en sa faveur est inférieur à 49 % et seulement quatre d'entre eux se singularisent en présentant un total de voix léopoldistes variant entre 60 et 66 % : Arlon, Neufchâteau, Dinant et Verviers. Autrement dit, ces quatre arrondissements wallons où la cause du roi recueille le plus de voix se situent *au niveau même* de l'arrondissement flamand où elle en recueille le moins, et ceci semblerait, au premier regard, confirmer que le pays soit divisé sur la question en deux régions adverses qui avaient la frontière linguistique comme plan de clivage incontestable.

Cependant, il ne faut pas s'arrêter à la seule évidence des choses. Dans les arrondissements de Mons, Charleroi, Soignies et Liège, on compte plus de 65 % de non. Et si, dans les principales villes ouvrières flamandes, il n'y a pas de majorité anti-léopoldiste, le non y est cependant nettement plus présent que dans le reste de la Flandre. Ceci met en évidence le clivage social ainsi que celui divisant les villes et les campagnes⁶. La divergence manifestée le 12 mars 1950 entre les villes et les campagnes n'est donc pas un simple clivage mais une opposition réelle inscrite dans un rapport de force. En 1950, la Flandre apparaît comme majoritairement campagnarde ; la Wallonie, dans ses régions les plus importantes économiquement et socialement, comme majoritairement urbaine. Cela relativise le clivage linguistique entre la Flandre et la Wallonie. Conséquence de cette disparité issue de l'histoire, la Flandre est restée largement catholique et influencée par l'Église, la Wallonie dans sa grande zone industrielle et urbaine s'est fortement émancipée de la tutelle religieuse.

Mais le clivage entre la ville et la campagne est encore soumis à d'autres modalités issues de l'existence des classes sociales ? Comment autrement comprendre que Bruxelles, un aussi grand centre urbain, n'ait pas été plus anti-léopoldiste que les agglomérations moins importantes du bassin industriel wallon ? Les arrondissements qui incluent ces dernières sont précisément ceux qui s'affirment le plus fortement de tous contre le retour du roi (entre 65 et 69 %) de sorte que l'anti-léopoldisme apparaît être d'abord le fait de la classe ouvrière des grandes entreprises, avant d'être celui des centres urbains. C'est ce que confirmeront d'ailleurs avec force les événements des mois qui vont suivre la consultation populaire, lorsque le refus du retour du roi s'exprimera, non plus par le vote, mais par l'action dans la rue.

Telles sont, tracées à grands traits, les oppositions qui sont au principe des divergences d'opinion exprimées sur la Question royale et qui sont celles de deux groupes opposés. En termes de tendances opérant sur des grands nombres, cet ensemble d'éléments façonnés par l'histoire fait apparaître le paysan catholique flamand comme l'expression typique et pour ainsi dire caricaturale du léopoldiste, et l'ouvrier athée wallon comme celle de l'anti-léopoldiste.

La phase finale de la Question royale met donc en avant l'opposition entre les centres urbains industriels et les campagnes. Cette opposition est elle-même la traduction de luttes entre les classes, véritables déterminants de ce que l'on a décrit comme autant de clivages. Autrement dit, ces clivages entre la droite et la gauche, la Flandre et la Wallonie, les catholiques et les laïcs ne sont autres que les formes multiples et diverses que revêt en Belgique, en 1950, l'affrontement social⁷. Des observateurs ou auteurs qui ne partagent pas cette façon de voir, en concèdent pourtant des éléments qui l'étaient. Paul Theunissen, par exemple, mentionne que les libéraux d'Anvers sont favorables au retour du roi⁸, de sorte qu'il apparaît clairement que le vote anti-léopoldiste dans cet arrondissement (37 % des voix) est foncièrement un vote ouvrier. Il signale également que l'on voit des travailleurs chrétiens, en Wallonie et particulièrement dans la région liégeoise, refuser le retour de Léopold en avril, et à Charleroi en juillet, participer aux grèves⁹, ce qui renforce le caractère ouvrier de l'opposition au roi.

Car, là où l'opposition au roi se marque de la façon la plus claire et la plus franche, c'est dans le bassin industriel de Wallonie. Or, en 1950, celui-ci, en quatre agglomérations (Liège, Charleroi, le Centre et le Borinage) rassemble plus des trois quarts de l'emploi industriel wallon, et 80 % de cet emploi y est concentré dans la production du charbon et de l'acier¹⁰. Cette classe ouvrière wallonne formera l'épine dorsale du combat social et politique occasionné par la question royale, la transformant en une question populaire

Fin juillet 1950, à peine le roi rentré en Belgique, les travailleurs belges déclenchent la sixième grande grève générale de leur histoire¹¹. Une grève politique qui conteste l'appareil de l'État mis en cause en la personne du roi qui, à défaut de symboliser la nation, symbolise pour les travailleurs, de façon alors évidente, les institutions étatiques¹². Effectivement, sur la question du retour du roi, le poids de la guerre et de l'opposition entre la résistance et la collaboration pèse toujours.

Dès le lendemain du « référendum », des grèves contre le retour de Léopold se déclenchent. Le 13 mars 1950 déjà, des mineurs arrêtent le travail pour vingt-quatre heures, mais

c'est le 17 mars que la grève débute avec force : dans les régions industrielles de Wallonie où, à Liège, à Charleroi, dans le Centre et dans le Borinage, mineurs, métallurgistes et travailleurs d'autres secteurs industriels forment le gros des troupes. Mais également en Flandre, surtout à Gand et à Anvers, et aussi, de façon plus limitée, à Bruxelles. Ces mouvements de grève sont spontanés. La FGTB tente de reprendre en main le mouvement en organisant une journée nationale d'action le 24 mars, qui rassemblera plus de deux cent mille travailleurs.

Il s'agissait d'un avertissement, montrant qu'il faudrait compter avec la force du monde ouvrier. Celui-ci se manifeste à nouveau au début du mois de juillet pour s'amplifier et mener le pays, quelques semaines plus tard, au bord de l'insurrection. Entre-temps, le gouvernement Eyskens avait démissionné le 18 mars 1950, on avait procédé à des élections le 4 juin et celles-ci, qui s'étaient entièrement déroulées sur le thème et dans l'atmosphère de la Question royale, avaient apporté une majorité absolue en sièges au seul parti léopoldiste, le Parti Social-Chrétien (PSC). Jean Duvieusart forme alors rapidement un gouvernement social-chrétien homogène tout disposé à mettre fin à l'impossibilité de régner de Léopold. La majorité parlementaire que le PSC avait obtenue dans les deux Chambres le mettait en mesure de le faire¹³. À la fin juin, le gouvernement Duvieusart en fait la proposition aux Chambres. Les débats débutent le 11 juillet pour se terminer le 20, la veille de la fête nationale. Grâce à un vote majorité gouvernementale contre opposition (à l'exception d'un représentant libéral anversoïse qui se range du côté léopoldiste), l'impossibilité pour le roi de régner prend fin.

Parallèlement à ce débat, mais en dehors de l'enceinte parlementaire, le mouvement ouvrier se mobilise à nouveau. Le 6 juillet déjà, des grèves perlées éclatent dans les mines wallonnes. Le 9 juillet, une « manifestation nationale d'hommage au prince régent » est organisée, elle rassemble plus de cinquante mille participants. Sous la pression manifestée à la base par les travailleurs wallons, particulièrement les mineurs et les métallos, les organisations réunies dans l'Action Commune Socialiste préparent des journées de grève qui vont s'amplifiant, les 12 et 14 juillet, pour culminer par une grève de vingt-quatre heures le 15. D'abord dans le Pays Noir (la région de Charleroi) puis dans les autres bassins du Hainaut et de Liège, les travailleurs se prononcent pour la grève générale : dans tous les centres industriels de Wallonie, la classe laborieuse cesse progressivement le travail¹⁴.

L'agitation retombe ensuite dans les journées qui suivent le 15 juillet. Mais le feu couve sous la cendre. Venu de l'aéroport militaire d'Evere, un souffle le rallumera. Le samedi 22 juillet, lendemain de la fête nationale, au petit matin, Léopold débarque de l'avion qui le ramenait de Suisse. Sans autre forme de cérémonie, l'escorte royale démarre vers le palais de Laeken, entre des haies formées par des rangées de militaires et de gendarmes. Cinq mille d'entre eux auront été mobilisés pour assurer l'ordre sur le parcours que le roi emprunte à vive allure, pour un retour qui n'est certainement en rien une « joyeuse entrée »¹⁵. Dès lors que la nouvelle est connue, des grèves spontanées éclatent dans le bassin de Liège¹⁶, elles s'étendent, à partir du 24, dans presque toutes les mines de la région, dans plusieurs entreprises du Brabant wallon également¹⁷. Le jeudi 27 juillet, les travailleurs des bassins du Hainaut entrent eux aussi massivement dans la grève. À partir de ce moment, la grève est presque totale dans les régions industrielles de Wallonie¹⁸. Elle s'accroîtra encore, touchant non seulement toute l'activité industrielle mais également le secteur public où les travailleurs des administrations communales, de la régie des téléphones, des chemins de fer et des tramways se joignent au mouvement.

Le spectre de l'insurrection a plané sur la Belgique

La grève à l'occasion de la Question royale revêt d'autres aspects particuliers qui la singularisent. Elle a fait planer sur la Belgique le spectre républicain¹⁹. Elle a aussi fait planer celui de l'insurrection. La situation n'était évidemment pas révolutionnaire. Il faut bien plus qu'un grand combat ouvrier pour qu'elle le soit : il faut également que dans l'exacerbation du conflit social, les classes possédantes soient affaiblies, incapables de diriger encore l'État qu'elle désertent et qui, dès lors, apparaît vacant, reste à prendre et est brigué par les classes dominées,

candidates au pouvoir. Or, dans la Belgique de 1950, les classes dirigeantes, loin de démissionner, ont sans relâche opposé aux forces de la contestation leurs forces de l'ordre.

Néanmoins, il n'est pas exagéré de dire que la Question royale a trouvé son dénouement dans un climat insurrectionnel. La grève avait rapidement pris une ampleur telle que, dans certaines communes et quartiers ouvriers, les grévistes ont été en mesure de prendre en main l'organisation de toute la vie sociale, de l'approvisionnement au maintien de l'ordre. En Wallonie, les forces de police communales de certaines localités ouvrières à majorité socialiste ont ouvertement pris le parti des travailleurs en lutte²⁰.

Par contre, les affrontements violents entre la gendarmerie et les groupements de manifestants sont nombreux. Le 28 juillet, à Liège, « des gendarmes chargent, place Saint-Lambert et rue Léopold, lançant sur les manifestants des bombes fumigènes, que ceux-ci leur rejettent »²¹. Il y a des blessés. À Bruxelles, le lendemain, les manifestants affrontent à leur tour la gendarmerie en plusieurs escarmouches violentes²². À Mons et dans le Borinage, note F. Schreurs, témoin des événements qu'il décrit, « on arrache des pavés depuis la veille » (28 juillet)²³.

À Liège où les rassemblements de plus de trois personnes sont interdits par le commissaire d'arrondissement, l'armée occupe la ville le 29 juillet, utilisant autos blindées et mitrailleuses. Cependant, quelques milliers de manifestants tournent les barrages et se rassemblent en ville. La gendarmerie tente de les disperser de force mais certains parviennent à franchir les barrages policiers. Sur l'autre rive de la Meuse, des grévistes affluent, affrontent les forces de l'ordre, les bousculent et, écrit F. Schreurs, jettent les armes dans le fleuve. La journée se termine par d'autres affrontements en diverses parties de la ville, où la gendarmerie charge violemment. Aux pelotons qu'on leur oppose, les manifestants répondent, comme dans d'autres régions ouvrières du pays, par la construction de barricades²⁴.

Les manifestations de masse ne sont pas seules à donner à la phase de dénouement de la Question royale son caractère radical. Une autre forme de contestation, le sabotage, directement issu de la Résistance, contribue même à l'accentuer. Le premier acte de sabotage est signalé dans le Borinage le jour de la fête nationale et la veille du retour du roi. Il était dirigé contre les voies de chemins de fer²⁵. Les attentats vont se poursuivre et se multiplier dans la semaine qui suit, surtout dirigés contre les lignes de communication. La Sûreté de l'État dénombre pour les derniers jours de juillet « 136 attentats, dont 59 au moyen d'explosifs, ces derniers se répartissant de la manière suivante : 55 contre des voies ferrées, 3 contre des immeubles et 1 contre un pylône à haute tension », et note « 3 vols d'explosifs dans les charbonnages ». Les rapports de la Sûreté mentionnent également, d'après des « renseignements recueillis à bonne source mais sous réserve de vérification », que « les groupes de sabotage sont constitués en groupes mobiles armés »²⁶. Mais que cela soit exact ou non, il n'est pas difficile de deviner derrière l'organisation de ces sabotages les mêmes hommes qui, quelques années seulement auparavant, avaient mené la lutte de Résistance au nazisme²⁷.

Le caractère insurrectionnel de la grève a aussi revêtu la dimension de l'abandon de l'outil : le refus d'entretenir les installations industrielles pendant le conflit. Une telle menace a été mise en application dans quelques entreprises wallonnes, dans les mines de la région liégeoise notamment.²⁸ Le mouvement ouvrier avait déjà connu, lors de ses tout premiers pas, le bris des machines que l'on s'accorde à reconnaître comme la forme la plus rudimentaire de la lutte sociale contre le capitalisme. Mais quel chemin parcouru entre cette réaction primitive et l'abandon de l'outil des ouvriers wallons : il signifie concrètement que les sidérurgistes, en laissant refroidir les hauts fourneaux, et les mineurs, en laissant inonder les charbonnages, acceptaient de ne pas reprendre le travail après la grève, que leur combat avait atteint le stade d'une lutte prolongée, contre l'ordre social qui s'obstinait à soutenir Léopold.

Un autre caractère du mouvement ouvrier anti-léopoldiste marque plus clairement encore l'état pré-insurrectionnel qu'il avait créé. Il s'agit de la Marche sur Bruxelles. Celle-ci devait avoir lieu le 1^{er} août 1950. L'avant-veille, dans la commune ouvrière liégeoise de Grâce-Berleur, une manifestation est réprimée dans le sang, faisant quatre morts. Le 31 juillet, toute la Belgique ouvrière, mais particulièrement la Wallonie, se prépare à marcher sur la capitale. Les convois sont

en route et tournent les barrages. Certains sont déjà entrés dans Bruxelles. L'Armée belge des Partisans qui, dans la Résistance, s'était distinguée par sa combativité, met ses troupes sur pied de guerre et se prépare à diriger l'insurrection²⁹. Les militants ouvriers, sous la répression nazie, avaient découvert l'action armée. Ils se mobilisent à nouveau : si la lutte contre le roi est effectivement un combat antifasciste, elle est également un combat postposé de la Résistance : ceux que l'on rencontrait aux avant-postes entre 1940 et 1944, nous les retrouvons en 1950, à la tête de la Marche sur Bruxelles.

Devant la menace qui se précise, le gouvernement social-chrétien, appuyé ici par le PSB, presse le roi de déléguer ses pouvoirs à son fils, pour « le salut de la monarchie »³⁰, ce qu'il finit par accepter à l'aube du 1^{er} août, quelques heures à peine avant le début du soulèvement envisagé.

À Bruxelles évidemment, mais dans toutes les communes ouvrières aussi où les travailleurs se préparaient encore à partir vers la capitale, les dirigeants du PSB et de la FGTB s'adressent aux masses prêtes au départ. Isabelle Blume, qui était alors une personnalité bien connue et appréciée de la gauche socialiste (elle passera ensuite au Parti Communiste), raconte l'événement : « Les gens étaient réunis à la Maison du Peuple. Van Acker était venu dire : l'avion est prêt, le roi va partir ». Les dirigeants du PSB, ajoute-t-elle, « m'ont menti autant qu'à tout le monde »³¹. Devant la difficulté de retenir les travailleurs venus pour la marche et désillusionnés, Van Acker parvient à les convaincre de transformer celle-ci en une « manifestation de la victoire »³². Les choses ne se passent toutefois pas simplement, et les communistes dénoncent la manœuvre, exposant là où ils le peuvent les limites de l'accord intervenu et la nécessité de poursuivre la lutte³³.

L'inversion de la disparité économique entre la Flandre et la Wallonie

La Question royale offre une autre particularité : l'émergence de la revendication wallonne. À la faveur de l'agitation anti-léopoldiste, la convocation d'États-Généraux wallons a été envisagée ; on a même parlé, particulièrement à Liège, de la formation d'un exécutif insurrectionnel qui aurait joué le rôle d'un gouvernement provisoire wallon³⁴. La prise en charge de la revendication wallonne par la classe ouvrière s'explique par le fait qu'elle est particulièrement concentrée dans cette région, très combative, beaucoup plus que la flamande, et qu'elle se révèle de surcroît fort politisée, sans pour autant l'être de façon révolutionnaire. Dans cette perspective, l'État central, s'il est perçu comme l'ennemi à combattre, n'est cependant pas l'enjeu central dans une lutte qui se satisfait d'objectifs plus limités, tels celui qu'offre le cadre wallon.

Mais en 1950, les conflits sociaux prennent encore et toujours le pas sur de quelconques intérêts wallons dans la conscience ouvrière. Progressivement, dans les derniers jours de la grève, fin juillet, la mobilisation générale wallonne, qui s'était superposée à la mobilisation sociale, s'estompe. Elle prend « de plus en plus un caractère prolétarien unitaire » à la faveur, particulièrement, d'un élargissement du combat anti-léopoldiste dans la Flandre ouvrière³⁵, ce qui, inévitablement, rapproche les travailleurs wallons des flamands.

La revendication fédéraliste, sinon même autonomiste voire séparatiste, qui venait de se manifester en Wallonie dans le cadre d'une grande grève ouvrière, disparaît ainsi du débat politique. Elle mettra dix ans avant de resurgir. Elle le fera à la faveur d'une autre grève générale, celle de l'hiver 1960-1961 toujours portée par le mouvement ouvrier wallon, mais après que la Belgique ait subi bien des transformations économiques et sociales.

Le mouvement ouvrier belge, en 1950, tel qu'il se présente lors de la Question royale, semble à l'apogée de sa force. Plusieurs raisons historiques convergent pour l'y consacrer. La reprise économique qui marque la nouvelle phase de croissance de l'histoire du capitalisme (les « trente Glorieuses » qui culmineront avec les *Golden Sixties*) n'a pas encore bouleversé la structure de la production en Belgique. En 1950, cette structure est encore celle qu'a léguée la grande crise d'avant-guerre ; elle consacre, parallèlement à la centralisation du capital, la centralisation du travail dans les grandes unités de production qui se trouvent dans des villes

industrielles comme Anvers et Gand, mais surtout dans le sillon houiller en Wallonie.

Ce prolétariat industriel, concentré dans ces régions, sort de la guerre et – c'est un déterminant politique non négligeable – bénéficie dans cette grande lutte de l'expérience de la Résistance. Cela lui permettra d'accéder à une politisation qui lui avait longtemps fait défaut et de se battre contre le renforcement du pouvoir d'État, contre la monarchie et, pour ses éléments les plus radicaux, lorsque le Parti communiste y appellera après la consultation populaire, en faveur même de la République.

La structure économique belge est encore, au milieu du siècle passé, celle du XIX^e siècle. C'est alors au tour de la Belgique de vérifier pleinement la dialectique de l'histoire économique selon laquelle, à un moment donné de son développement, une structure industrielle avancée tend à se reposer sur la technique accumulée et, ne nécessitant pas l'innovation (ce que conforte encore l'existence d'une structure industrielle retrouvée quasi intacte au sortir de la guerre), se laisse distancer par la croissance des forces productives générées ailleurs.

Cependant, si le capital belge accuse le coup dans les quinze premières années qui suivent le deuxième conflit mondial, il ne stagne pas pour autant dans cette nouvelle phase d'expansion généralisée qui s'ouvre à l'économie mondiale. À sa faveur, il va se restructurer profondément, selon deux axes qui se complètent mutuellement. On verra ainsi le capital financier opérer un désinvestissement progressif dans les branches traditionnelles de la production industrielle, notamment au profit du capital bancaire. Parallèlement on assistera à l'implantation, par des groupes multinationaux, d'entreprises qui opèrent dans des secteurs plus modernes et plus rentables de l'activité productive³⁶.

De tels mouvements bouleversent évidemment la structure économique traditionnelle de la Belgique. Mais ils ont également cette particularité d'imprimer un profond changement dans la géographie économique des régions. Les secteurs traditionnels desquels se retirent les capitaux, tant la sidérurgie que les charbonnages qui fermeront massivement dans la fin des années '50, c'est en Wallonie qu'ils se trouvent – et se trouvaient. Quant aux entreprises étrangères qui viennent régénérer l'économie belge essoufflée, elles ne s'installent pas dans le vieux tissu industriel, là où les luttes ouvrières sont fréquentes et dures: c'est en Flandre qu'elles s'implantent – et s'implanteront.

Ainsi assiste-t-on, tout au long de la décennie qui précède la grande grève de l'hiver 1960-1961, à un renversement de la disparité économique régionale. Au début des années '60, la Flandre a rattrapé la Wallonie en termes de développement industriel. Cette redistribution du capital s'opère au prix d'une profonde modification de la structure de la production : elle entraîne également une redistribution du travail dans le sens de sa déconcentration et de sa dispersion géographique: « la croissance de la Flandre se réalise de manière plus homogène sur l'ensemble de son territoire, tandis qu'en Wallonie le déclin affecte surtout ses pôles de développement traditionnels, c'est-à-dire les provinces du Hainaut et de Liège »³⁷.

À la veille de 1960, le prolétariat flamand s'est donc accru, mais il reste toujours éparpillé sur une région faiblement urbanisée et qui s'affirme plus que jamais comme un véritable réservoir de main d'œuvre, un « casernement de l'armée industrielle de réserve ». Le prolétariat wallon, par contre, subit une attaque frontale dans les centres mêmes où il est le plus concentré et a le plus de conscience sociale. Le panorama de la grande grève qui va se déclencher en décembre 1960 est aussi déjà en grande partie tracé : entre la nouvelle classe ouvrière flamande en progression et la vieille classe ouvrière wallonne en régression, le fossé qui sépare l'intensité de leurs combats se creuse encore.

Cela est par ailleurs confirmé par l'encadrement syndical qui, en Belgique, est très élevé (près de 65 % des travailleurs en 1960³⁸). En Flandre, à l'exception des grandes entreprises anversoises et gantoises, c'est le syndicat chrétien (la CSC) qui s'impose. Intégrant la « nouvelle » classe ouvrière et les employés, ses effectifs font plus que doubler de 1945 à 1960 où il compte plus de 750.000 membres dont les trois quarts au nord du pays. Pendant cette même période, le syndicat socialiste (la FGTB) a peu progressé. En 1960, il compte désormais moins de membres que le syndicat chrétien. Bien que son aile flamande soit légèrement plus importante que son aile

wallonne (la première région rassemble plus d'une fois et demie plus de travailleurs que la seconde), le syndicat socialiste est fortement minoritaire en Flandre alors qu'il est largement prépondérant en Wallonie³⁹.

Cette classe ouvrière belge en pleine restructuration parvient, par ailleurs, après la guerre, à améliorer globalement sa situation sociale. Les hauts salaires qu'elle obtient font d'elle un des prolétariats les plus avantagés du monde. Cela est « économiquement possible parce que la Belgique jouit d'une importante "prime à la reconstruction" sur le marché mondial (l'appareil de production belge est sorti indemne de la Deuxième Guerre mondiale) et parce que l'exploitation accrue du Congo se poursuit dans le "calme", alors que les autres empires coloniaux sont en désagrégation »⁴⁰. Toutefois, vers le milieu des années '50, cette politique d'avantages salariaux, que le patronat préfère concéder pour éviter les heurts, va entrer en contradiction avec la trop faible expansion économique nationale. La Belgique sera par ailleurs le seul pays du Marché Commun à subir sensiblement les effets de la récession de 1958⁴¹.

La maturation de cette contradiction économique-sociale signifie, à terme, pour le patronat et pour l'État, la mise en place d'une politique de régression sociale. Mais cela signifie aussi, pour les travailleurs, un regain d'activité revendicatrice. Et de fait, pendant l'été 1957, une grève éclate contre les tentatives gouvernementales de récupération de certains avantages sociaux. Celle-ci s'étend dans tout le secteur de la métallurgie, c'est-à-dire principalement en Wallonie. En février 1959, les mineurs prennent le relais. Ils se battent contre la fermeture massive des charbonnages que le développement technologique rapide, dans une économie de marché, disqualifie implacablement. Ce combat est de nouveau, mais cette fois presque entièrement, confiné à la Wallonie⁴².

C'est dans ce ralentissement progressif de la croissance qui affecte la Belgique de la fin des années '50 que s'inscrit la « grande grève ». La grève de l'hiver 1960-1961 est le résultat de l'exacerbation des tensions sociales qui font suite au dépôt, par le gouvernement, le 4 novembre 1960, du projet de loi « d'expansion économique, de progrès social et de redressement financier » dit projet de « loi unique ». Cette attaque frontale contre les acquis sociaux des travailleurs avait pour but d'enrayer le tassement de la conjoncture et de réduire le déficit des finances publiques. Elle ne visait pas, comme l'a présenté à l'époque le Premier ministre Eyskens, à combler une quelconque perte qu'aurait entraînée la « décolonisation » du Congo, dont l'indépendance politique venait d'être proclamée le 30 juin 1960⁴³. Si la « crise congolaise » a joué un rôle dans le dépôt du projet de loi unique, c'est un rôle justificatif.

Les prémices de la grève de l'hiver 1960-1961

E. R. Arango, historien américain qui, en été 1960, terminait son ouvrage consacré à l'étude de la Question royale belge, le concluait par ces lignes : « la Question royale, en forçant les Belges à prendre en considération le coût de la désunion, les a amenés à clarifier les limites qui séparent l'accord du désaccord, et par là-même a renforcé la cohésion de la société belge et en a stabilisé le cours politique »⁴⁴. Quelques mois plus tard, les événements eux-mêmes se chargeaient de démontrer ce que cette conclusion avait d'exagérément idyllique.

C'est un fait incontestable que la grève de l'hiver '60-'61 a étonné tout le monde. Presque tous les auteurs s'accordent à le reconnaître. Même si certains font état de l'existence d'un climat de profond mécontentement ouvrier qui n'attendait que l'occasion pour éclater au grand jour, par son ampleur, par sa durée et par le nombre de travailleurs qu'elle impliqua, la grève a surpris.

La « grande grève » est déclenchée le mardi 19 décembre. Mais la Flandre de la concentration industrielle ancienne, celle de la vieille classe ouvrière, la Flandre de Gand et surtout d'Anvers, la ville du port, réagit également, et plus tôt même que la Wallonie. C'est à Anvers que se déroule la première manifestation contre la régression sociale que constitue la « loi unique ». Elle a lieu dès le 8 octobre, préventivement au dépôt du projet de loi sur le bureau de la Chambre, en réponse à la déclaration gouvernementale qui en annonçait les grands axes⁴⁵.

Cependant, c'est en Wallonie que la grève sera le plus suivie. À la fin du mois de novembre, des débrayages d'avertissement se produisent : ils ont lieu dans la province de Liège et dans le Hainaut, organisés par les instances régionales de divers centres industriels de la FGTB. Ces régionales, pressées par leur base, prennent de l'avance sur les mots d'ordre de lutte que le Bureau national du syndicat ne se décidait pas à lancer. Les actions régionales programmées en Wallonie ne parviennent d'ailleurs pas à ébranler outre mesure ce Bureau. En sa séance du 8 novembre, il estime qu'« il était difficile, sinon impossible, de fixer une action nationale uniforme pour l'ensemble du pays » et se contente d'encourager « toutes les régionales, chacune selon ses propres possibilités », à organiser la contestation du projet de loi⁴⁶. En agissant de la sorte, l'instance nationale de la FGTB parvient habilement à se dégager de la lourde tâche que représente l'organisation d'une action nationale. Mais par là-même, elle ouvre aussi toute grande la porte à la division du mouvement syndical belge.

Les régionales wallonnes ne vont pas tarder à s'y engouffrer. Le 17 novembre est convoquée à Charleroi une réunion de délégués régionaux wallons. Une telle réunion est anti-statutaire : la FGTB ne possède pas d'instances wallonnes. Puisqu'il ne peut s'agir d'une réunion politique, on l'appelle « réunion d'étude », et comme on ne peut pas non plus y prendre de décisions, les délégués n'en prennent pas : ils prennent des « engagements ». C'est à cette réunion qu'est également envisagé le lancement de l'hebdomadaire *Combat*⁴⁷ qui, dès sa parution, le 5 janvier 1961, va soutenir la lutte ouvrière en Wallonie.

Lorsque le Bureau national de la FGTB se réunit de nouveau, le 22 novembre, il est placé devant le fait accompli et semble l'admettre tacitement. Il se borne à prendre acte de la proposition d'une journée d'action le 15 décembre qu'appuient plusieurs régionales wallonnes⁴⁸. Cette date n'était pas innocente, le *Rapport* de la FGTB note : « Il se révéla que, dans ces régionales, la date du 15 décembre présentait un attrait particulier »⁴⁹. C'était, en fait, la date du mariage du roi Baudouin. Qu'il s'agisse là d'une réminiscence du combat politique anti-monarchiste de 1950, cela ne doit pas faire de doute. Toutefois, la journée d'action est – manifestation de la réticence de l'appareil syndical sur cet enjeu périphérique – avancée d'un jour⁵⁰.

Le 14 décembre donc, le pays est en grève et cette grève prend d'emblée l'aspect d'une répétition générale. On peut dire d'ailleurs que la journée d'action est à l'image de ce que sera le grand combat qui s'annonce. Si elle s'étend presque partout en Wallonie, en Flandre, seuls les grands centres industriels sont touchés. La disparité régionale de la contestation ouvrière, que tout annonçait déjà, trouve ce jour-là, dans les faits, une confirmation particulièrement évidente.

Elle se cristallisera encore le surlendemain, trois jours avant le déclenchement de la grève. Le 16 décembre le Comité national élargi de la FGTB réuni à Bruxelles discute les deux motions proposées à l'ordre du jour, l'une présentée par André Renard pour la régionale de Liège, l'autre par Dore Smets pour la Centrale générale du bâtiment. Ces deux dirigeants résument bien les deux tendances qui s'opposaient au sein du syndicat socialiste. Renard, que la tournure prise par le conflit ne tardera pas à consacrer comme le chef et le porte-parole des travailleurs en grève, représente l'aile combative et wallonne. Sa motion vise à l'adoption par le Comité national du principe d'une grève générale. Il est cependant à noter que celle-ci n'était pas prévue avant le mois de janvier 1961. Smets, pour sa part, représente l'aile conciliatrice et flamande de la FGTB. Sa motion propose, pour toute action, une journée nationale de lutte et vise en fait à refuser le principe de la grève générale.

Le comité national élargi se prononce en faveur de la deuxième proposition. Arrêtons-nous un moment sur les résultats de ce vote, car celui-ci aura une profonde influence sur le caractère et le développement de la grande grève. La motion Renard est repoussée par 496.487 voix, alors qu'il y a 475.823 voix qui lui sont favorables et 53.112 abstentions. Le refus de décider la grève générale recueille donc une majorité extrêmement faible. Mais il y a plus. La répartition des voix par sections régionales montre de façon incontestable que cette majorité est à peu de choses près exclusivement flamande, les votes wallons s'étant portés à la quasi-unanimité sur la motion de grève générale. Bruxelles, comme pour montrer sa neutralité, s'est abstenu de prendre part à un débat qui laisse apparaître clairement l'opposition entre le nord et le sud du pays⁵¹.

Cependant, la logique interne au mouvement de contestation va décider autrement, dynamiquement, de ce que le vote consacrait à sa façon, c'est-à-dire statiquement. Si, en Flandre, les adversaires de la grève, qui viennent d'obtenir gain de cause, ne s'activent pas - ils n'ont d'ailleurs, en vertu de leur victoire, rien d'autre à faire -, en Wallonie, par contre, les partisans du combat refusent d'admettre une défaite si courte et se préparent à l'action. Le vote du 16 décembre n'était finalement parvenu à dégager qu'un seul enseignement : l'officialisation, par le syndicat socialiste, de la division entre les ailes wallonne et flamande du mouvement ouvrier.

Comment en était-on arrivé là ? En 1960, si la CSC, le syndicat chrétien, ne constitue qu'une organisation fort minoritaire en Wallonie, en Flandre, elle représente une véritable force.. À l'époque de la grande grève, André Renard lui-même résume ainsi les répercussions d'une telle répartition régionale des forces syndicales du pays : « Nous aboutissons au paradoxe suivant : la FGTB flamande est impuissante dans cette région face à la CSC flamande qui est le bastion le plus conservateur du syndicalisme chrétien belge. Mais la FGTB flamande est majoritaire au sein de la FGTB belge. Elle impose de ce fait sa ligne générale à la FGTB wallonne qui est pourtant très largement majoritaire en Wallonie. Ainsi la ligne d'action des syndicats socialistes wallons, qui détiennent une influence déterminante dans la région la plus industrielle de Belgique, est déterminée en fin de compte par la fraction la plus réactionnaire de la Centrale chrétienne »⁵².

La grève d'abord nationale

Le mouvement ouvrier wallon n'est évidemment pas disposé à suivre cette « ligne d'action » que concrétise le refus flamand d'organiser la grève générale. Le mardi 20 décembre débute à la Chambre la discussion sur le projet de « loi unique ». La veille à Liège et à Charleroi, le mouvement ouvrier se met en branle. Ce sont les travailleurs eux-mêmes qui, dans les entreprises et sous l'impulsion des militants communistes, se sont mobilisés sans attendre aucun mot d'ordre des instances syndicales. Fait à noter, ce 19 décembre, une première assemblée ouvrière, celle des ACEC, une entreprise de Charleroi, décide la grève au finish en front commun syndical avec la CSC⁵³.

Les travailleurs des grandes entreprises privées de Wallonie qui débrayent spontanément savent toutefois que le lendemain 20 décembre, d'autres qu'eux seront en grève. Seul entre tous, le secteur des employés communaux et provinciaux de la Centrale Générale des Services Publics (CGSP) affiliée à la FGTB avait effectivement remis un préavis de grève pour ce jour de mise en discussion du projet de loi. C'est là incontestablement une autre des grandes originalités de la grève que d'avoir été aussi initiée par des travailleurs du service public, parmi lesquels, en Flandre, les travailleurs du port d'Anvers. On peut expliquer ce phénomène nouveau par le fait que la « loi unique » les visait plus directement que les travailleurs du secteur privé⁵⁴. Cet élément a joué un rôle dans la mobilisation des ouvriers des services publics, de même que dans l'extension rapide du mouvement aux autres agents du secteur, particulièrement les cheminots et les enseignants. Mais les travailleurs des services publics sont aussi, pour une part importante d'entre eux, des enfants de la classe ouvrière. De là aussi leur solidarité avec la cause de celle-ci.

Les travailleurs du secteur public joueront, tout au long de la grève, un rôle unificateur dans un mouvement qui apparaît régionalement polarisé. D'abord, la grève dans les administrations communales affecte dès le 20 décembre toutes les grandes villes du pays, aussi bien celles de Wallonie que la capitale et celles de Flandre. À Anvers, la grève est totale et particulièrement impressionnante. Non seulement les travailleurs affiliés au syndicat chrétien du secteur public ont débrayé, mais le mouvement paralyse encore entièrement le port, qui relève de l'administration communale. Ensuite, la grève des secteurs publics a eu un impact particulier sur la vie économique du pays. Elle a mis en effet, notamment par le débrayage des travailleurs des chemins de fer, son « énorme force de paralysie » au service de la grève générale⁵⁵.

Ainsi, au début, malgré la différence de pugnacité qui caractérise de part et d'autre de la frontière linguistique les instances régionales de la FGTB, on pouvait encore croire à une unité nationale du mouvement. Le Bureau national du syndicat socialiste va rapidement briser cette

possibilité qu'illustre la grève du secteur public. En sa réunion du jeudi 22 décembre, il décide de ne pas prendre en charge l'organisation de la grève générale qu'il laisse aux régionales. En se dégageant de ses responsabilités, le Bureau prive le mouvement d'un centre de direction national. On ne peut que partager l'avis de René Deprez, l'historien de la grande grève, qui le croit « responsable du fractionnement de la lutte et des tendances particularistes qui se feront jour plus tard »⁵⁶.

Les régionales des zones industrielles wallonnes décrètent alors la grève générale. Elles le font pour la plupart le jour même, 22 décembre. Le lendemain, vendredi 23, elles vont plus loin encore. Elles se réunissent à Namur sous la présidence d'André Renard et se constituent en Comité de coordination des régionales wallonnes de la FGTB (CCRW). Celui-ci sera appelé à apparaître, dans les faits, comme le véritable centre syndical de direction de la grève en Wallonie.

Un autre événement, en cette avant-veille du jour de Noël, viendra accentuer encore la séparation du mouvement gréviste en Wallonie et en Flandre. Le cardinal Van Roey, qui se présente comme un « pasteur des âmes », fait appel à l'esprit de soumission du chrétien pour demander aux grévistes qu'« ils reprennent conscience de leurs devoirs et se mettent au travail sans tarder »⁵⁷. Cet appel ne recevra pas le même accueil au nord et au sud du pays. En Wallonie, beaucoup de travailleurs chrétiens, passant outre l'opposition de la CSC à la grève, avaient débrayé. Une telle ingérence des autorités ecclésiastiques dans l'affrontement qui oppose le monde ouvrier au gouvernement suscite leur colère. Le lendemain, à la veille de Noël, lors de la messe de minuit, les prêtres de Seraing, commune ouvrière liégeoise, lisent et distribuent une lettre dans laquelle, exprimant l'opinion de nombre de ces travailleurs chrétiens, ils se solidarisent avec les grévistes⁵⁸.

Sur le terrain de la grève, malgré ces nombreux éléments de division, le mouvement reste national. Tout au long de la deuxième semaine du combat, il se déploiera encore, particulièrement dans le nord du pays. Cette deuxième semaine est celle d'un mouvement de rattrapage de la différence régionale. La Wallonie avait démarré très rapidement. En raison de son évolution socio-économique et des blocages politiques et syndicaux qui lui correspondent, la Flandre était entrée plus difficilement dans la grève. Elle aura mis une grosse semaine à vaincre cette force d'inertie.

Dès le mardi 27 décembre (la veille étant jour férié), la Flandre, passant outre les obstacles nouveaux qui avaient surgi la semaine précédente, rejoint de plus en plus largement le mouvement national. Le mercredi 28, la grève progresse encore dans cette partie du pays. La régionale anversoise de la FGTB décrète la grève générale tandis que le mouvement occupe plusieurs petits centres industriels noyés dans la campagne flamande.

Le rapport de la FGTB, rédigé pour le Congrès de 1962, rationalise peut-être lorsqu'il note que, stimulés par l'ampleur de la grève générale en Wallonie, « les travailleurs flamands n'avaient pas seulement compris l'enjeu de la lutte, ils avaient également conscience de la nécessité d'une lutte commune afin de préserver l'unité des travailleurs »⁵⁹. Toujours est-il que c'est à cette époque que surgit la possibilité de vaincre les divisions régionales et de réunifier le mouvement par l'action à la base.

« Marche sur Bruxelles » ou « abandon de l'outil » ?

C'est dans ce sens qu'il faut comprendre l'écho que reçoit, lors de cette semaine, le mot d'ordre d'une marche sur Bruxelles. Un tel mot d'ordre rappelle la forte mobilisation du mouvement ouvrier anti-léopoldiste. Dix ans plus tard, il permet à nouveau une politisation de la grève générale en désignant le gouvernement comme l'ennemi contre lequel toutes les forces doivent être dirigées. Il permet également de donner au mouvement un objectif national central capable de conjurer les tendances régionales centripètes. À La Louvière, une manifestation de plus de vingt mille travailleurs, le mardi 27 décembre, réclame la marche. À Charleroi, c'est tout au long de la semaine entre Noël et Nouvel An que ce mot d'ordre est repris par des dizaines de milliers de manifestants.

Au sommet de l'appareil syndical, ce mot d'ordre ne recueille aucun succès. René Deprez note que « la portée de ce slogan fut limitée, surtout dans la région liégeoise, par l'influence d'André Renard, notamment, qui le combattit »⁶⁰. Le 28 décembre d'ailleurs, au mépris de l'extension du mouvement en Flandre, le CCRW de la FGTB décrète la journée du 3 janvier « jour de deuil pour la Wallonie ». À cette date, à l'occasion du meeting qu'il tient à Ivoz-Ramez, dans la province liégeoise, Renard doit encore s'opposer à la marche réclamée par une assemblée de quelque douze mille participants.

Si, en 1950, la marche sur Bruxelles était en bonne voie de se concrétiser, à l'occasion de la grande grève, elle ne connaîtra jamais la moindre ébauche de commencement. Il y a à cela une double raison qui trouve son fondement de part et d'autre de la frontière linguistique et correspond au parcours propre à chacun des mouvements ouvriers, en Flandre d'une part, en Wallonie de l'autre.

En Flandre, le mouvement ouvrier avait acquis une certaine extension au long de la deuxième semaine de grève. Mais il devait y plafonner la semaine suivante et ne progressera plus. Il lui avait fallu vaincre sa dispersion, résister à la puissante CSC activement opposée à la grève, avec ce que cela comporte d'affrontements et de provocations aux piquets. Une telle situation de tensions et de harcèlements perpétuels, au beau milieu d'une campagne cléricale et conservatrice, rendait difficile une extension supplémentaire de la grève et faisait obstacle à ce qu'elle se prolonge. Si dans les centres industriels de Flandre, autour du secteur public et de la sidérurgie, la lutte continue, dès la fin de la troisième semaine de la grève, et particulièrement dès le vendredi 6 janvier, on assiste à un mouvement de reprise du travail. On comprend aisément que dans un tel contexte, le mot d'ordre de la marche sur Bruxelles n'a pu s'imposer.

En Wallonie, pendant la troisième semaine, on ne note en revanche aucun tassement du mouvement gréviste. Il n'y a évidemment pas non plus d'extension à noter : les entreprises qui devaient débrayer l'ont fait très rapidement dans les deux premières semaines du conflit. Et, en ces premiers jours de l'année 1961, on assiste à une confirmation du recentrement sur la Wallonie. Celui-ci s'opère sous la direction du CCRW, autour d'un mot d'ordre de combat qui va reléguer à l'arrière-plan celui de la marche sur Bruxelles. André Renard, dès le jeudi 29 décembre, déclarait à l'Agence France Presse que le mouvement syndical wallon recourrait, si le gouvernement ne cédait pas, à l'« abandon total de l'outil »⁶¹. Le samedi 31, le CCRW reprend de façon à peine voilée cette menace à son compte⁶². Au meeting d'Ivoz-Ramez où il s'est opposé à la marche sur Bruxelles réclamée par l'assemblée, le mardi 3 janvier, c'est encore le mot d'ordre de l'abandon de l'outil en Wallonie que Renard prône au nom du Comité de Coordination.

Ce mot d'ordre, qui s'inspire des méthodes radicales prônées lors de la Question royale, apparaît ainsi en opposition directe avec l'autre souvenir du grand combat de 1950 : la marche sur la capitale. Mais si cette dernière aurait permis une mobilisation nationale autour d'un objectif central, le premier se présente et s'impose comme spécifiquement wallon. Renard le propage encore, ces premiers jours de l'an, dans les provinces de Liège et du Hainaut⁶³. De la sorte, l'abandon de l'outil, qui convient essentiellement aux troupes de combat de la classe ouvrière wallonne (les métallurgistes et les mineurs) éclipse la marche. Il ne sera en fait jamais appliqué, mais il aura grandement contribué au repli de la lutte sur la Wallonie.

Un autre élément qui a incontestablement joué en défaveur de l'unification du mouvement est la décision prise par la majorité gouvernementale à la Chambre de suspendre les travaux parlementaires du vendredi 23 décembre au soir jusqu'au mardi 3 janvier. Par cet ajournement, les représentants chrétiens et libéraux espéraient vraisemblablement pouvoir essouffler le mouvement gréviste. On sait qu'il n'en a rien été. Mais l'activité parlementaire une fois suspendue, c'est la face la plus visible, la plus évidemment perceptible de la politique et du pouvoir d'État qui est soustraite à l'attention des travailleurs.

Repli wallon sur la revendication du fédéralisme

La grève générale n'a pu aboutir, lors de l'hiver 1960-1961, à la désignation d'objectifs nationaux communs à l'ensemble de la classe ouvrière de Belgique. Le retrait du projet de loi unique est bien sûr le but sur lequel toutes les tendances du mouvement s'accordent. Mais avec l'ampleur imprévue que prend la lutte, la loi unique apparaît de plus en plus comme un prétexte sur lequel viennent se greffer d'autres enjeux. Parmi ceux-ci, resurgit celui qui, à l'occasion de la Question royale, avait germé avant de se dissoudre dans l'extension nationale de la lutte anti-léopoldiste : la revendication wallonne du fédéralisme.

Après dix ans de mise en veilleuse, tout semblait, à l'occasion de la grande grève, y ramener. La redistribution de l'infrastructure industrielle belge depuis lors consacrait, en Flandre, la rénovation économique, et en Wallonie, le déclin renforcé encore par les fermetures massives de charbonnages qu'avait entraînées la crise de 1958. La grève de l'hiver '60-'61 avait de son côté révélé, sur le plan social, la disparité régionale qui se marquait sur le plan économique. La combativité dont ont fait preuve, en Flandre les travailleurs des services publics et la classe ouvrière des grandes villes n'a pas suffi à contrebalancer le refus de la FGVB flamande de décréter la grève générale ni surtout l'opposition militante de la puissante CSC. Par contre, en Wallonie, dans la conscience des travailleurs, « tout se passe comme si l'unité nationale belge était l'outil dont se sert une bourgeoisie sclérosée pour vaincre à distance et maintenir en tutelle une classe ouvrière wallonne à laquelle elle ne peut plus tenir tête dans la lutte directe »⁶⁴. Dans cette région, la grève, délaissant le combat contre le pouvoir central de l'État, se recentre sur l'objectif d'une autonomie wallonne à conquérir. Elle aura, en conséquence, été le lieu à partir duquel le fédéralisme sera réclamé.

Cette origine ouvrière marquera la revendication fédéraliste wallonne, et la marquera d'autant plus fortement qu'elle est issue d'un grand combat. On peut même dire qu'à ses débuts, la revendication ne correspond pas à un mouvement national socialement hétérogène, mais exclusivement au mouvement ouvrier. Elle est aussi intimement liée à cet autre objectif que s'assigne la FGVB en Wallonie dès 1954 : les réformes de structures⁶⁵.

Dès le lundi 2 janvier 1961, le CCRW met cette dernière revendication à l'ordre du jour. Il déclare les « réformes de structures seules capables d'assurer l'expansion économique et la prospérité de la Wallonie dans le cadre des structures politiques du pays révisées »⁶⁶. Ce mot d'ordre sera désormais mis en avant par les dirigeants du CCRW, tout au long des dernières semaines de grève. Avec l'exigence du retrait de la loi unique qui est alors presque rappelée pour mémoire (la Chambre des Représentants l'adopte le vendredi 13 janvier, le Sénat la votera en février), ce mot d'ordre devient l'objectif central du mouvement ouvrier replié sur la Wallonie.

Une telle revendication n'est cependant pas sans ambiguïtés. Il est incontestable que, pour les travailleurs, elle ait signifié des objectifs tels que la nationalisation des banques et des holdings. Mais ce n'est là qu'une partie de la vérité et M. Chaumont a raison de préciser pour sa part que, dans l'esprit des dirigeants syndicaux wallons, la revendication des réformes de structures est celle d'une « gestion plus rationnelle » de l'économie, d'« une nouvelle répartition du pouvoir gestionnaire entre le capital et le travail »⁶⁷.

Car la Flandre de la réaction cléricale ancienne et du dynamisme capitaliste récent, avec son parti et ses groupes de pression économiques et syndicaux chrétiens, apparaît à la fois trop forte et trop menaçante pour être directement affrontée. De là l'idée d'un repli sur la Wallonie, d'institutions wallonnes que la social-démocratie n'aurait aucune peine à diriger, d'une autonomie régionale à l'intérieur de laquelle la vieille « carcasse » industrielle wallonne pourrait retrouver les bienfaits de l'expansion.

En ce début d'année 1961, la grande grève, au cours de sa quatrième semaine, entre dans son déclin. Le lundi 16 janvier, le combat est pratiquement terminé en Flandre. En Wallonie, il dure encore toute la semaine dans les centres industriels et miniers où il se poursuit jusqu'au dimanche 22 janvier, replié sur les bastions ouvriers de Charleroi et de Liège. Après une grève de cinq semaines, qui aura coûté la vie à cinq ouvriers, la rentrée se fait le lundi 23. Bien sûr la loi unique va maintenant être votée par le Sénat, Mais, plus que sur celui des rapports sociaux, la classe ouvrière aura été amenée, tout au long des trois dernières semaines du conflit, à faire valoir

de plus en plus sa position sur le terrain wallon.

De fait, elle était parvenue à s'imposer comme une force qui, dominée dans les rapports économiques, dominait pourtant une grande part de la vie politique, culturelle et pour ainsi dire sociale de sa région. Ainsi R. Gubbels a-t-il pu, à partir d'une enquête réalisée dans la période de la grande grève, relever que « la population sera, dans son ensemble, fort portée à approuver les grévistes en Wallonie, et surtout dans le Hainaut »⁶⁸. Le mercredi 28 décembre, le Mouvement de Défense Paysanne marque sa solidarité avec les grévistes ; le mardi 3 janvier, les commerçants de La Louvière versent un demi-million de francs au fonds de lutte⁶⁹.

Effectivement, la grande grève a possédé une puissance énorme de mobilisation en Wallonie. Yves de Wasseige le constatait au travers du caractère massif des manifestations régionales pour le cas de Charleroi : « L'agglomération compte environ 300.000 habitants ; selon les statistiques, il y a 60 % de personnes âgées de 20 à 60 ans, soit 180.000 personnes ; sur ce nombre, il y a 50 % d'hommes, la population de l'agglomération de Charleroi comporte donc 90.000 hommes. La manifestation groupait selon les uns 35.000 personnes, selon d'autres 15.000 personnes ; supposons qu'il y ait eu parmi les manifestants environ 15 % de femmes, il reste vrai que selon les sources un homme sur trois ou un homme sur six était présent ; si l'on tient alors compte des commerçants, des professions libérales, des travailleurs affectés à la garde de l'outil, des malades et des handicapés, on verra que la participation est vraiment étonnante »⁷⁰.

Il n'empêche, sur son objectif initial, celui du retrait de la loi unique, la grève de l'hiver '60-'61 aboutit à un échec. Les différentes dispositions de cette loi seront mises en œuvre, partie par partie, par le gouvernement issu des élections de mars 1961 auquel participe le PSB. Mais ce n'est pas, en tout état de cause, pour cet objectif initial que la grève prend l'ampleur qui la caractérise. La tournure qui lui est imprimée par les dirigeants syndicaux wallons de la FGTB en fait, par contre, le point de départ de la revendication d'un fédéralisme et des changements institutionnels qui marqueront la vie politique belge ultérieure. Ceux-ci contribuent encore à précariser l'unité entre les travailleurs des deux grandes régions du pays.

De fait, le pays ne connaîtra plus d'autres grèves nationales de longue durée. Mais celles-ci n'en sont pas pour autant définitivement enterrées : la grève générale reste l'arme par excellence des travailleurs. Ceux-ci l'ont rappelé, entre autres, en 1993, dans leur lutte contre le « plan global », et en 2005, en s'opposant frontalement à la volonté gouvernementale de remettre en cause le régime des pensions de retraite et des fins de carrières, et en lançant le combat pour le maintien de la sécurité sociale.

1

Jean STENGERS l'a mise en évidence dans *Aux origines de la Question royale - Léopold III et le gouvernement*, Paris-Gembloux, Duculot, 1980, pp. 33-45). Sur le rôle qu'a joué H. de Man dans la décision du roi et dans la formation de celle-ci, voir la fort intéressante étude de E.J. NACHTERGAELE, « Les relations Léopold III-Henri De Man », dans *Res Publica*, 1978, n° 1, pp. 20-39, particulièrement pp. 31 et sq.

² DE WILDE, M., *L'ordre nouveau*, Paris-Gembloux, Duculot, 1984, p. 134.

³ L'étude dépassionnée et sans parti-pris anti-léopoldiste de J. STENGERS (*op. cit.*), notamment, a définitivement mis ce point hors de doute.

⁴ En Belgique, le référendum est anticonstitutionnel. De même que le moine Gorenflot, un jour de carême, tourne l'interdiction de manger du poulet en baptisant « poisson » celui qui finira dans son assiette, de même, les Belges parent, le 12 mars, se prononcer par référendum, après qu'on l'eût baptisé « consultation populaire ».

⁵ Pourcentages de voix favorables à la reprise par Léopold de ses prérogatives royales, par arrondissement : Roulers, 85 % ; Turnhout, 84 % ; Tongres, 84 % ; Hasselt, 82 % ; Saint-Nicolas, 78 % ; Termonde, 78 % ; Ypres, 76 % ; Ostende, 73 % ; Bruges, 72 % ; Gand, 71 % ; Courtrai, 70 % ; Alost, 70 % ; Malines, 70 % ; Audenaerde, 67 % ; Louvain, 66 % ; Arlon, 66 % ; Neuchâteau, 65 % ; Anvers, 63 % ; Dinant, 60 % ; Verviers, 60 % ; Namur, 49 % ; Bruxelles, 48 % ; Tournai, 46 % ; Thuin, 43 % ; Huy, 42 % ; Nivelles, 38 % ; Liège, 35 % ; Soignies, 34 % ; Charleroi, 33 % ; Mons, 31 % (Source : ALEXANDRE, J., « Géographie politique de la Belgique : résultats de la consultation populaire du 12 mars 1950 », dans *La Revue Nouvelle*, 15 avril 1950, t. XI, n° 4, pp. 380-381). Nous notons en italiques les arrondissements wallons et celui de Bruxelles.

⁶ THEUNISSEN, P., 1950, *le dénouement de la Question royale*, Bruxelles, Complexe, 1986, p. 21.

⁷ Le libéral A. Devèze, lors d'une réunion de dirigeants du parti libéral, le 24 mars 1950, remarquait déjà lui-même

que la Question royale se transformait en affrontement « entre classes sociales » (VAN OFFELEN, J., *Les libéraux contre Léopold III. Les débats secrets des partisans de l'abdication*, Bruxelles, Didier Hatier, 1988, p. 134.

⁸ *Op. cit.*, pp. 28-29.

⁹ *Ibid.*, pp. 50-53 et 97. Voir également DUVIEUSART, J., *La Question royale. Crise et dénouement, juin, juillet, août 1950*, Bruxelles, CRISP, 1975, p. 171.

¹⁰ CORTEN, A. « Les bases matérielles du réformisme social-démocrate en Belgique », dans *Contradictions*, n° 7, 1975, p. 99.

¹¹ Les cinq précédentes sont celles, politiques, de 1893, de 1902 et de 1913 (pour le suffrage universel), et celles, économiques, de 1932 (contre la misère) et de 1936 (pour de nouvelles conquêtes sociales).

¹² Yves de WASSEIGE écrit dans ce sens que « la grève générale de 1950 avait mis en cause l'élément monarchique de notre système de démocratie parlementaire » (« Grève belge et démocratie économique » dans *Esprit*, n° 293, mars 1961, p. 503).

¹³ Le 19 juillet 1945, une loi avait été votée qui faisait des Chambres réunies le seul juge du moment où cette impossibilité de régner pourrait prendre fin.

¹⁴ THEUNISSEN, P., *op. cit.*, pp. 84-87 ; « Rapports de la Sûreté sur les événements de juillet », publiés par DUVIEUSART, J., *op. cit.*, pp. 192-194.

¹⁵ E. R. ARANGO (*Leopold III and the Belgian Royal Question*, The John Hopkins Press, Baltimore, 1961, p. 202.) note : « Even in 1960 Belgians speak of the "cowardly" return in the early morning when there would be few people on the streets » (*ibid.*, p. 202n). Pour sa part, Jacques PIRENNE, le conseiller de Léopold III, écrit : « À mon avis, tout cela fut une lourde erreur : beaucoup trop de déploiement de troupes » (*Mémoires et notes politiques*, Verviers, A. Gérard (Marabout), 1975, p. 448).

¹⁶ FGTB, *Rapport moral et administratif pour les années 1948-1949-1950*, Congrès Statutaire des 19, 20 et 21 mai 1951, Anvers, impr. Excelsior, s.d., p. 159.

¹⁷ FGTB, *op. cit.*, p. 159 : « Rapports de la Sûreté... », *op. cit.*, pp. 195-196.

¹⁸ « Rapports de la Sûreté... », *op. cit.*, pp. 196-197.

¹⁹ Lors de la prestation de serment de Baudouin le 11 août 1950, le cri « Vive la République » retentit sur les bancs communistes. Il ne s'agit pas d'une perturbation gratuite ou artificielle, du moins n'est-elle pas perçue comme telle par les travailleurs qui, tous, l'attribuent à Julien Lahaut, ce chef ouvrier incontesté en lequel se reconnaissent aussi les travailleurs socialistes. Une semaine plus tard, Lahaut est assassiné. Quel que soit le mobile politique du crime, il est un fait certain que tout le monde fait, de façon formelle, le lien entre cet assassinat et la protestation républicaine attribuée à Lahaut. Le cortège de 300.000 travailleurs à ses funérailles ne forme pas son épilogue, mais une partie intégrante de la Question royale.

²⁰ MOREAU, R., *Combat syndical et conscience wallonne. Du syndicalisme clandestin au Mouvement Populaire Wallon (1943-1963)*, Liège, FAR ; Bruxelles, EVO ; Mont-sur-Marchienne, Institut J. Destrée, 1984, p. 64.

²¹ SCHREURS, F., « Contribution à l'histoire d'une insurrection », dans la *Nouvelle Revue Wallonne*, t. III, 1950, n° 1, p. 15.

²² THEUNISSEN, P., *op. cit.*, p. 107.

²³ SCHREURS, F., *op. cit.*, p. 17.

²⁴ Nous résumons dans ce paragraphe la journée décrite par F. Schreurs qui l'a vécue (*op. cit.*, pp. 15-17) ; « Les grèves politiques à propos de la Question royale » dans le *Bulletin mensuel de la Confédération des Syndicats Chrétiens de Belgique*, août-septembre 1950, n° 8-9, p. 545.

²⁵ « Rapports de la Sûreté... », *op. cit.*, p. 208.

²⁶ *Ibid.*, pp. 211 et 210, voir aussi p. 195.

²⁷ « Les méthodes employées rappellent celles de certains groupements de la résistance » (de SPOT, J., « Les émeutes de juillet », *Revue Générale Belge*, 1950, n° 60, p. 875).

²⁸ « Rapports de la Sûreté... », *op. cit.*, pp. 196 et 197 ; de SPOT, *op. cit.*, pp. 873 et 874. P. THEUNISSEN les rapporte d'après « les comptes rendus de la presse de l'époque » qu'il indique toutefois être « clairs et contradictoires » (*op. cit.*, p. 112 ; il les mentionne également p. 130).

²⁹ « Rapports de la Sûreté... », *op. cit.*, pp. 206-207.

³⁰ DUVIEUSART, J., *op. cit.*, p. 147.

³¹ Isabelle BLUME, entretiens recueillis et présenté par J. GOTOVITCH, Bruxelles, Fondation J. Jacquemotte, 1976, p. 172.

³² THEUNISSEN, P., *op. cit.*, p. 155.

³³ Isabelle BLUME, *op. cit.*, p. 172 ; voir aussi « Les grèves politiques... » (anonyme), *op. cit.*, p. 545.

³⁴ SCHREURS, F., *op. cit.*, p. 15 ; THEUNISSEN, P., *op. cit.*, pp. 119, 120 et 121.

³⁵ THEUNISSEN, P., *op. cit.*, p. 124.

³⁶ QUEVIT, M., *Les causes du déclin wallon*, Bruxelles, EVO, 1978 (2e éd.), p. 112.

³⁷ *Ibid.*, p. 112.

³⁸ NEUVILLE, J., *Le taux de syndicalisation en Belgique*, Courrier hebdomadaire du Centre de Recherche et d'Information Socio-Politique (CRISP), Bruxelles, n° 368 du 16 juin 1967, p. 9.

³⁹ Ces indications sont tirées des chiffres fournis par G. SPITAELS, dans *Le mouvement syndical en Belgique*, Éd. de l'Institut de Sociologie, Université de Bruxelles, 1967, pp. 32, 34-35, 48 et 52.

-
- ⁴⁰ MANDEL, E., « Les grèves belges : essai d'explication socio-économique », dans *Les Temps Modernes*, n° 180 bis, avril 1961, p. 1302.
- ⁴¹ *Ibid.*, pp. 1292-1294.
- ⁴² Voir GUBBELS, R., *La grève, phénomène de civilisation*, Éd. de l'Université de Bruxelles, 1962, pp. 23-34 pour la grève des métallurgistes ; pp. 43-56 pour celle des mineurs.
- ⁴³ DEPREZ, R., *La grande grève (décembre 1960-janvier 1961)*, Bruxelles, Éd. de la Fondation Jacquemotte, 1963, pp. 14-15.
- ⁴⁴ ARANGO, E. R., *op. cit.*, p. 215 (notre traduction). L'auteur a complété son ouvrage paru en 1961 d'une postface dans laquelle il révisé son jugement.
- ⁴⁵ FEAUX, V., *Cinq semaines de lutte sociale. La grève de l'hiver 1960-1961*, Éd. de l'Institut de Sociologie, Université de Bruxelles, 1963, p. 41.
- ⁴⁶ FGFB, *Rapport moral et administratif pour les années 1959-1960-1961*, présenté au Congrès statutaire des 15-18 décembre 1962, p. 731.
- ⁴⁷ GENOT, A., Rapport à la séance d'information des militants wallons de la FGFB du 29 janvier 1961 à Saint-Servais, reproduit dans *Combat*, n° 5, 2 février 1961, p. 6.
- ⁴⁸ MOREAU, R., *op. cit.*, p. 126.
- ⁴⁹ *Op. cit.*, p. 733.
- ⁵⁰ DEPREZ, R., *op. cit.*, p. 68 ; MOREAU, R., *op. cit.*, pp. 132-133.
- ⁵¹ On trouvera les résultats par régionales et par centrales dans MOREAU, R., *op. cit.*, pp. 136-137 et dans GUBBELS, R., *op. cit.*, p. 73. En fait, comme l'explique R. MOREAU, le rejet par 496.487 voix de la motion Renard fut interprété par le Comité national comme l'acceptation de la motion Smets (*op. cit.*, pp. 135-136).
- ⁵² Dans *France Observateur* n° 559 du 19 janvier 1961, p. 13 (interview accordé à S. Mallet).
- ⁵³ Interview de R. DUSSART (10 septembre 1990). Comme le notent J. NEUVILLE et J. YERNA: « En Belgique, dans la clandestinité, l'action syndicale a (...) changé de cadre. Elle n'est plus centrée désormais sur les puissantes structures administratives des centrales professionnelles. Face à l'occupant, l'action syndicale s'organise, au contraire, directement à la base, dans les régions et, plus encore, dans les entreprises » (NEUVILLE, J. ; YERNA, J., *Le choc de l'hiver '60-'61. Les grèves contre la loi unique*, Bruxelles, Pol-His, 1990, p. 25). Pour R. DUSSART, en 1960, ce phénomène est toujours d'actualité : les militants ouvriers qui ont été d'anciens résistants pèsent toujours de leur influence (*ibid.*).
- ⁵⁴ FEAUX, V., *op. cit.*, p. 59.
- ⁵⁵ L'expression est de R. GUBBELS, *op. cit.*, p. 83.
- ⁵⁶ *Op. cit.*, p. 122.
- ⁵⁷ Le texte de cet appel est reproduit dans FEAUX, V., *op. cit.*, pp. 84-85. « Il s'agit de la dernière intervention du primat de Belgique dans la vie politique » (MOLITOR, M., « Un très long hiver », *La Revue Nouvelle*, avril-mai 1988, p. 13).
- ⁵⁸ G.B., « Grèves insurrectionnelles en Belgique », dans *Esprit*, n° 292, février 1961, p. 289 ; La lettre des prêtres de Seraing est reproduite dans FEAUX, V., *op. cit.*, pp. 238-239. Sur l'intervention du cardinal et ses conséquences, voir NEUVILLE, J. ; YERNA, J., *op. cit.*, pp. 91-94.
- ⁵⁹ *Op. cit.*, p. 741. Le rapport note erronément que la FGFB d'Anvers a décrété la grève générale le 4 janvier (au lieu du 28 décembre).
- ⁶⁰ *Op. cit.*, p. 134n. J. NEUVILLE et J. YERNA relativisent son opposition au mot d'ordre (*op. cit.*, p. 117).
- ⁶¹ Cette déclaration a été reproduite dans la presse belge du lendemain.
- ⁶² R. DEPREZ note justement que, présenté sous le couvert de « mesures techniques susceptibles d'accroître encore l'efficacité du mouvement », il n'a échappé à personne qu'il s'agissait de l'abandon de l'outil, *op. cit.*, p. 171n.
- ⁶³ DE SAEDELEER, R., *Grèves, syndicalisme et démocratie*, Liège, Éd. Desoer, 1961, p. 198.
- ⁶⁴ A.G., « Le démenti belge », dans *Les Temps Modernes*, n° 178, février 1981, p. 1055 (sans doute André Gorz, un des rédacteurs de la revue à l'époque).
- ⁶⁵ Voir NEUVILLE, J. ; YERNA, J., *op. cit.*, pp. 55-57 et 52.
- ⁶⁶ Cité par G. SPITAELS, dans *L'année sociale 1960*, Éd. de l'Université de Bruxelles, 1961, p. 86.
- ⁶⁷ « Éléments d'une analyse sociologique des grèves » dans *La Revue Nouvelle*, t. XXXII, n° 3, 15 mars 1961, pp. 234 et 232.
- ⁶⁸ *Op. cit.*, p. 199.
- ⁶⁹ DEPREZ, R., *op. cit.*, pp. 156 et 184.
- ⁷⁰ « Grève belge et démocratie économique », dans *Esprit*, mars 1961, n° 293, p. 501.